

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 99/71 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT ADOPTION ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ROUTIER DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE POUR 1999

SEANCE DU 25 JUIN 1999

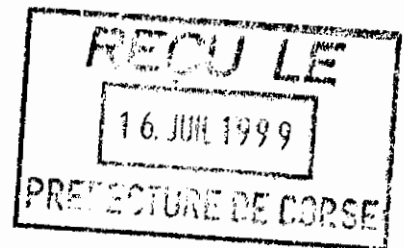
L'An mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, et le vingt-cinq juin, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. José ROSSI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Alexandre ALESSANDRINI, Nicolas ALFONSI, Joseph ANTONA, Marie-Jeanne BOSCHI-ANDREANI, Dominique BUCCHINI, Pierre-Jean CASTA, Pierre-Philippe CECCALDI, Pierre CHAUBON, Laurent CROCE, Joselyne FAZIMATTEI, Robert FELICIAGGI, Jules-Laurent FERRANDI, Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Jean-Valère GERONIMI, Marie-Thérèse GRISONI, Simone GUERRINI, Jean JALPI, Mireille LANFRANCHI, Paul-Antoine LUCIANI, Toussaint LUCIANI, François-Xavier MARCHIONI, François MOSCONI, Madeleine MOZZICONACCI, Martin MURACCIOLI, Paul PATRIARCHE, Pierre-Timothée PIERI, Don Pierre PIETRI, Paul QUASTANA, Simon RENUCCI, Gérard ROMITI, José ROSSI, Paul RUALT, Ange SANTINI, Marcel SIMEONI, Antoine SINDALI, Jean-Guy TALAMONI, Jean-Toussaint TOMA, Marie-Jean VINCIGUERRA

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Louis ALBERTINI à M. Don Pierre PIETRI
M. Joseph CHIARELLI à M. Pierre CHAUBON
M. Vincent CICCADA à M. Paul QUASTANA
M. Jean-Charles COLONNA à M. Ange SANTINI
M. Jean-Baptiste LANTIERI à M. José ROSSI
M. Jean MOTRONI à M. Laurent CROCE
M. Michel STEFANI à M. Paul-Antoine LUCIANI



ETAIENT ABSENTS : MM.

Jean-Claude BONACCORSI, César FILIPPI, Paul GIACOBBI, Camille de ROCCA SERRA, François TIBERI, Émile ZUCCARELLI.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

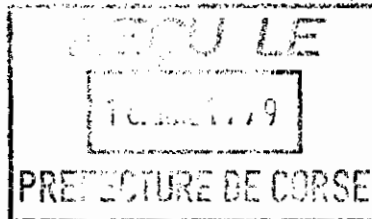
ARTICLE PREMIER :

APPROUVE, ainsi qu'il suit, le programme routier sur le réseau routier national au titre de l'exercice 1999 (chapitre 908), tel qu'il est présenté dans le rapport joint en annexe à la présente délibération (ANNEXE N° 1). Le programme routier de la Collectivité Territoriale de Corse pour 1999, d'un montant de 200 000 000 F en autorisations de programme et en crédits de paiement est détaillé dans les tableaux ci-annexés (ANNEXE N° 1).

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif, dans le cadre de la mise en œuvre du programme routier de la Collectivité Territoriale de Corse à :

- prendre en considération par arrêté délibéré au sein du Conseil Exécutif, la mise à l'étude d'un projet et à délimiter les terrains à affecter par ce projet dès lors que l'Assemblée de Corse aura inscrit cette opération en étude à son budget ;
 - procéder aux concertations réglementaires préalables au lancement de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique ;
 - prendre toute décision prévue par le code de l'expropriation afin d'acquérir les emprises des projets, dès lors que l'Assemblée de Corse aura décidé l'engagement des procédures correspondantes ;
- décider, par arrêté délibéré au sein du Conseil Exécutif, le lancement de chaque consultation ainsi que leur mode de dévolution ;
- signer tous marchés et autres contrats, ainsi que toutes lettres de commande, dans la limite des crédits disponibles ;
 - signer toute convention fixant les participations financières des Départements, des communes ou des particuliers, dès lors qu'elles sont conformes aux modalités de financement adoptées par l'Assemblée de Corse.



ARTICLE 3 :

APPROUVE le principe et les caractéristiques de l'aménagement d'un créneau de dépassement entre Cauro et le Col de Saint-Georges (entre le PR 22+100 et le PR 23+250) tels que décrits dans le rapport joint en annexe à la présente délibération (ANNEXE N° 2).

Le coût total de l'opération est estimé à **15 800 000 F TTC** (valeur mois de mai 1999).

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif à conduire les procédures réglementaires en vue de la réalisation de cet aménagement et notamment les procédures d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique, d'enquête parcellaire et d'expropriation.

ARTICLE 4 :

APPROUVE la réévaluation de l'aménagement de la traversée de Lecci sur la Route Nationale 198 telle que décrite dans le rapport joint en annexe à la présente délibération (ANNEXE N° 3).

Le coût total de l'opération, après réestimation est fixé à **5 460 000 F TTC** (valeur mois de juin 1998).

ARTICLE 5 :

APPROUVE le montant des acquisitions foncières relatives au plan d'alignement de la traverse de Favone sur la Route Nationale 198 (communes de Conca et de Sari-Solenzara) entre les PR 52+900 et 54+150, tel qu'il est décrit dans le rapport joint en annexe à la présente délibération (ANNEXE N° 4).

Le montant global des acquisitions foncières est fixé à **592 649 F**.



AUTORISE le Président du Conseil Exécutif à :

- lancer l'enquête publique prévue par l'article L. 131-4 du Code de la Voirie Routière et relative au plan d'alignement de la Route Nationale 198 ;
- acquérir le cas échéant, à l'amiable au prix des Domaines, les terrains délimités par le futur plan d'alignement.

ARTICLE 6 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 25 juin 1999

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Pour copie certifiée conforme à l'original
Pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

Serge TOMI

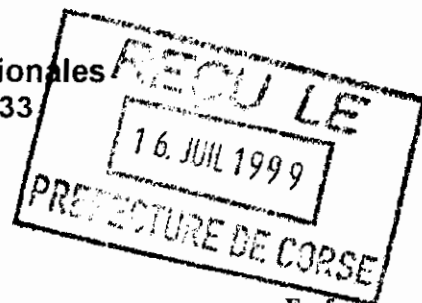
José.ROSSI

ANNEXE N° 1

REÇU LE
16. JUIL 1999
PREFECTURE DE CORSE

Propositions d'investissements sur routes nationales
Programme 1999 - Chapitre 908 - Article 233

CORSE DU SUD



A) Investissements de capacité et de fluidité

En francs

Intitulé de l'opération		Commentaires	Propositions programme 99			
R.N.	Dénomination		ET	AF	TX	Totaux
Ttes	Etudes générales	Etudes diverses	1 500 000			1 500 000
193	Déviatio <u>n</u> de Bocognano	Maîtrise d'œuvre. Travaux préalables	10 000 000		2 000 000	12 000 000
	sous-total RN 193		11 500 000	0	2 000 000	13 500 000
196	Pisciatello / Cauro tranche 2	Acquisitions foncières Travaux de terrassement		1 920 000	10 000 000	11 920 000
196	Pont d'Abra / Petreto section A	Etudes	400 000			400 000
196	Etudes générales Olmeto / Roccapina	APS Bocca - Albitrina / Roccapina	1 000 000			1 000 000
196	Grosseto / Pont d'Abra A Masina	Acquisitions foncières		200 000		200 000
198	2x2 voies RD 859 à Porto-Vecchio	Etudes. DUP	500 000			500 000
	sous-total RN 196		1 400 000	2 120 000	10 000 000	13 520 000
198	Modernisation entre Trinité et Sainte Lucie de Porto-Vecchio	Etudes	100 000			100 000
	sous-total RN 198		600 000	0	0	600 000

sous-total Rubrique A	13 500 000	2 120 000	12 000 000	27 620 000
-----------------------	------------	-----------	------------	------------

B) Aménagements de sécurité et aménagements qualitatifs

Intitulé de l'opération		Commentaires	Propositions programme 99			
R.N.	Dénomination		ET	AF	TX	Totaux
Ttes	Petites opérations de sécurité	Poursuite des travaux			5 000 000	5 000 000
	sous-total Toutes RN		0	0	5 000 000	5 000 000
194	Aménagement entre Salines et Baléone Etudes générales	Etudes	200 000			200 000
	sous-total RN 194		200 000	0	0	200 000
198	Aménagement entre Santa-Giulia et la RD 859	Etudes - APS	200 000			200 000
198	Traverse de Porto-Vecchio	Acquisitions foncières		500 000		500 000
198	Traverse de Lecci - 1ère tranche	Acquisitions foncières et travaux traverse		200 000	1 839 000	2 039 000
198	Traverse de Favone	Acquisitions foncières et travaux traverse		600 000	0	600 000

198	Traverse deTrinité de Porto-Vecchio	Travaux traverse		101 000	6 616 000	6 717 000
sous-total RN 198			200 000	1 401 000	8 455 000	10 056 000

sous-total Rubrique B			400 000	1 401 000	13 455 000	15 256 000
-----------------------	--	--	---------	-----------	------------	------------

C) Grosses réparations sauf ouvrages d'art et renforcements y compris mise à niveau de l'assainissement

Intitulé de l'opération		Commentaires	Propositions programme 99			
R.N.	Dénomination		ET	AF	TX	Totaux
Ttes	Entretien préventif				9 500 000	9 500 000
sous-total RN toutes			0	0	9 500 000	9 500 000

sous-total Rubrique C			0	0	9 500 000	9 500 000
-----------------------	--	--	---	---	-----------	-----------

D) Grosses réparations d'ouvrages d'art (OA existants) hors ouvrages d'assainissement

Intitulé de l'opération		Commentaires	Propositions programme 99			
R.N.	Dénomination		ET	AF	TX	Totaux
Ttes	Etudes générales OA	Etudes générales	750 000			750 000
193	Travaux d'entretien d'ouvrages d'art	Travaux			4 000 000	4 000 000
193	Pont de Sellola	Accès et confortement de berges			1 000 000	1 000 000
196	Travaux d'entretien d'ouvrages d'art	Travaux			2 300 000	2 300 000
198	Travaux d'entretien d'ouvrages d'art	Travaux			2 800 000	2 800 000
sous-total Rubrique D			750 000	0	10 100 000	10 850 000

Intitulé de l'opération		Commentaires	Propositions programme 99			
R.N.	Dénomination		ET	AF	TX	Totaux
Ttes	Provision pour opérations restant à approuver dans le cadre de l'exercice				22 911 823	22 911 823
sous-total Provision			0	0	22 911 823	22 911 823

TOTAL CORSE du SUD			14 650 000	3 521 000	67 966 823	86 137 823
--------------------	--	--	------------	-----------	------------	------------

E) Désaffectation d'autorisations de programme

Intitulé de l'opération		Commentaires	Propositions programme 99			
R.N.	Dénomination		ET	AF	TX	Totaux
Ttes	Schéma directeur routier	opération terminée	- 4 890			- 4 890
196	Pisciatello / Cauro tranche 1 section n°3	opération terminée	- 51 442		- 379 670	- 431 112
196	Pont d'Abra / Petreto Traverse d'urbalacone	Travaux terminés			- 899 514	- 899 514

RECUEIL
 16. JUIL 1999
PREFECTURE DE CORSE en francs

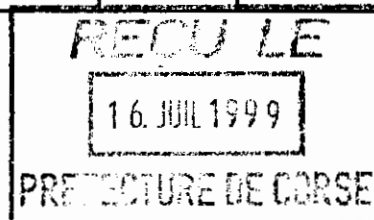
196	Traverse de Casalabriva	Travaux terminés			- 200 000	- 200 000
196	Traverse d'Olmeto	Travaux terminés			- 548 645	- 548 645
196	Traverse de Propriano entrée nord Carrefours RD19A et Miramar	Travaux terminés			- 2 000 000	- 2 000 000
196	Traverse de Sartène Pont de la Scaledda	Travaux terminés			- 1 187 966	- 1 187 966
198	Traverse de Porto-Vecchio	Travaux terminés			- 108 437	- 108 437
193	Route du front de mer Ajaccio	Travaux d'entretien des chaussées terminés			- 33 348	- 33 348
198	Porto-Vecchio/Solenzara Intempéries 1993	Travaux terminés			- 244 781	- 244 781
198	Pont de la Solenzara	Travaux d'entretien terminés			- 194 753	- 194 753
sous-total Désaffectation d'autorisations de programme			- 56 332	0	- 5 797 114	- 5 853 447

TOTAL CORSE du SUD	14 593 668	3 521 000	62 169 709	80 284 376
---------------------------	-------------------	------------------	-------------------	-------------------

HAUTE-CORSE

A) Investissements de capacité et de fluidité

Intitulé de l'opération		Commentaires	Propositions programme 99			Totaux
R.N.	Dénomination		ET	AF	TX	
193	APSI 2ème phase VIZZAVONA / CASAMOZZA	Poursuite des études déviations de VIVARIO, VENACO, créneaux de dépassement	2 000 000			2 000 000
193	Pont du VECCHIO	Solde de l'opération			7 723 000	7 723 000
193	CORTE / OMESSA	Acquisitions foncières		500 000		500 000
193	DEV.DE FRANCARDO	Solde de l'opération		50 000		50 000
193	FURIANI / FOLELLI	Poursuite des études	1 000 000			1 000 000
sous-total RN			3 000 000	550 000	7 723 000	11 273 000
197	Déviation de l'Île-Rousse		300 000			300 000
197	OSTRICONI/NARBINCO				2 000 000	2 000 000
sous-total RN			300 000	0	2 000 000	2 300 000
200	PIEDICORTE / FAJO	Solde de l'opération			6 310 000	6 310 000
200	FAJO / CASAPERTOLA	Divers OA. Début des chaussées, solde des acquisitions foncières et des études.	500 000	400 000	31 000 000	31 900 000
sous-total RN			500 000	400 000	37 310 000	38 210 000
sous-total Rubrique A			3 800 000	950 000	47 033 000	51 783 000



B) Aménagements de sécurité et aménagements qualitatifs

Intitulé de l'opération			Propositions programme 99			
R.N.	Dénomination	Commentaires	ET	AF	TX	Totaux
2B	Petites opérations de sécurité	Diverses petites opérations ponctuelles				
193	Carrefour de CASAMOZZA				3 633 000	3 633 000
193	Carrefour de NOGUES				15 000 000	15 000 000
193	Carrefour de SAMPIERU CORSU			2 740 000	21 260 000	24 000 000
	sous-total RN		0	2 740 000	42 393 000	45 133 000
197	Carrefour des Autrichiens	Acquisitions foncières et début des travaux			300 000	890 000
197	Carrefour de LAMA	Etudes du projet	100 000			100 000
	sous-total RN		100 000	590 000	300 000	990 000
198	Etudes des traverses sur la RN 198	Poursuite des études	500 000			500 000
198	Traverse d'ALERIA	Giratoire et traverse		400 000	4 850 000	5 250 000
198	Carrefour RN 198 / RD 106	Acquisitions foncières		300 000		300 000
	sous-total RN		500 000	700 000	4 850 000	6 050 000

	sous-total Rubrique B		600 000	4 030 000	47 543 000	52 173 000
--	------------------------------	--	---------	-----------	------------	------------

C) Grosses réparations sauf ouvrages d'art et renforcements y compris mise à niveau de l'assainissement

Intitulé de l'opération			Propositions programme 99			
R.N.	Dénomination	Commentaires	ET	AF	TX	Totaux
Toutes	Renforcements des R.N.	Poursuite de la remise à niveau				8 000 000
197	Aménagement Traverse D'ALGAJOLA	Tranche ferme du marché d'aménagement				
1197	Renforcements de la RN	Poursuite de la remise à niveau				3 000 000

	sous-total Rubrique C		0	0	11 650 000	11 650 000
--	------------------------------	--	---	---	------------	------------

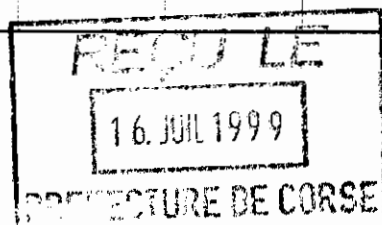
D) Grosses réparations d'ouvrages d'art (OA existants) hors ouvrages d'assainissement

Intitulé de l'opération			Propositions programme 99			
R.N.	Dénomination	Commentaires	ET	AF	TX	Totaux
193	OH 2X2 VOIES	OH N° 8 bis, 2ème Tranche			3 000 000	3 000 000
198	Urgence n°1 - OA	Poursuite des réfections			2 000 000	2 000 000
198	Hydrauliques sur RN 198	Poursuite des réfections			500 000	500 000

	sous-total Rubrique D		0	0	5 500 000	5 500 000
--	------------------------------	--	---	---	-----------	-----------

E) Intempéries

Intitulé de l'opération			Propositions programme 99			
R.N.	Dénomination	Commentaires	ET	AF	TX	Totaux
	sous-total Rubrique E		0	0	0	0



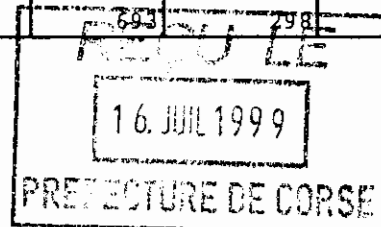
Intitulé de l'opération			Propositions programme 99			
R.N.	Dénomination	Commentaires	ET	AF	TX	Totaux
	Toutes RN provision pour opérations restant à approuver dans le cadre de l'exercice			1 050 000	3 200 000	4 400 000

	sous-total opérations à approuver			1 050 000	3 200 000	4 400 000
--	-----------------------------------	--	--	-----------	-----------	-----------

TOTAL HAUTE-CORSE			4 550 000	6 030 000	114 926 000	125 506 000
-------------------	--	--	-----------	-----------	-------------	-------------

Intitulé de l'opération			Propositions programme 99			
R.N.	Dénomination	Commentaires	ET	AF	TX	Totaux
193	Pont du VECCHIO	Etudes terminées	- 42 783			- 42 783
193	Déviations de CORTE	Opération terminée	- 3 361	- 52 089	- 4 609	- 60 059
193	Etude Sortie Sud BASTIA				- 287 610	- 287 610
197	OSTRICONI.lère section		- 14 591	- 67	- 37 314	- 51 972
200	PIEDICORTE / FAJO	Acquisitions foncières terminées		- 1 138 310		- 1 138 310
200	Pont de PIEDICORTE / RD 143			- 65 100	- 318	- 65 418
200	Aménagement RD 43				- 42 413	- 42 413
2B	Signalisation touristique		- 8 036			- 8 036
193	Carrefour de CAPORALINO				- 4 818	- 4 818
193	Carrefour de CEPPE	Opération terminée			- 17 108	- 17 108
193	Mur de l'Etrier				- 50 000	- 50 000
197	Traverse de CALVI	Opération terminée	- 266 897	- 245 640	- 94 932	- 607 470
197	Carrefour de PIETRALBA			- 7 760	- 44 357	- 52 117
198	Traverse de TRAVO	Opération terminée			- 19 290	- 19 290
198	Traverse d'ALERIA	Opération terminée	- 2 528	- 300 000	- 1 000 765	- 1 303 292
198	Traverse de TORRA	Opération terminée	- 45 170	- 11 341	- 1 200 174	- 1 256 685
193	RC Vizzavona / Vivario	Opération terminée			- 1 674	- 1 674
197	Hydrauliques sur RN 197	Opération terminée			- 2 905	- 2 905
193	Intempéries sur RN 193	Opération terminée			- 246 435	- 246 435
197	Intempéries sur RN 197	Opération terminée			- 141 728	- 141 728
198	Intempéries sur RN 198	Opération terminée			- 372 391	- 372 391
	Intempéries sur toutes RN	Sous opération terminée			- 17 863	- 17 863
Total désaffectations d'autorisations de programme			- 383 366	- 1 820 307	- 3 586 702	- 5 790 376

TOTAL GENERAL HAUTE-CORSE			4 166 634	4 209 693	111 339 798	119 715 624
---------------------------	--	--	-----------	-----------	-------------	-------------



ANNEXE N° 2

REÇU LE
16. JUIL 1999
PREFECTURE DE CORSE

OPERATION N° 2A196A00032E

R.N.196 AMENAGEMENT D'UN CRENEAU DE DEPASSEMENTENTRE CAURO ET LE COL SAINT GEORGESENTRE LE PR 22+100 ET LE PR 23+250

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le principe d'aménagement d'un créneau de dépassement sur la R.N.196, entre Cauro et le Col Saint-Georges, et ses caractéristiques géométriques, en vue du lancement des enquêtes publiques préalables à la Déclaration d'Utilité Publique et parcellaire pour permettre l'acquisition des emprises nécessaires.

I. OBJET DE L'OPERATION

L'opération consiste à aménager un créneau de dépassement permettant de doubler à la fois dans le sens de la montée et dans le sens de la descente.

Cette réalisation s'inscrit dans le Schéma Directeur des Routes Nationales de Corse, afin d'améliorer les possibilités de dépassement entre Cauro et Olmeto au titre du deuxième objectif du programme.

Cet aménagement se développe sur 1500 mètres environ et inclut la création d'un tourne à gauche au niveau de l'usine d'embouteillage des « Eaux de Saint Georges ».

II. DESCRIPTION GEOMETRIQUE

Le projet se développe entre les PR 22+100 et PR 23+250.

Il est à noter que les caractéristiques géométriques et topographiques du site ne permettent pas d'offrir la visibilité nécessaire pour ne pas affecter le créneau.

Ainsi, ce créneau de dépassement sera constitué de deux créneaux affectés :

- Créneau affecté à la montée de 370 mètres de longueur à partir de Cauro, hors dispositif de rabattement et d'insertion.
- Créneau affecté à la descente de 510 mètres de longueur à partir des Eaux Saint Georges, hors dispositif de rabattement et d'insertion.

Cet aménagement offre une possibilité de dépassement aux véhicules montant vers le Col Saint Georges, mais également aux véhicules descendant vers Cauro.

La largeur de la plate forme sera de 18,5 mètres et se décompose comme suit :

- 3 voies de 3,5 mètres
- 2 accotements de 3,25 mètres incluant un dispositif de retenue et un dispositif d'assainissement.

La bande dérasée, incluse dans l'accotement, d'une largeur de 2 mètres, sera revêtue en bicouche.

L'assainissement prévu est un assainissement de surface, en pied de talus amont et constitué de caniveaux béton. Des traversées de buses, et prolongement d'aqueduc sont prévus également localement.

La structure de chaussée, préconisée par le Laboratoire Départemental de l'Équipement est une structure en renforcement sur la chaussée existante et en structure neuve (20 cm de GNT, 32 cm de GB et 8 cm de BB) sur les parties en épaulement.

Les dispositifs de sécurité mis en place sur cette section sont des glissières de type GS2/GS4.

III. COUT DE L'OPERATION

Décomposition du poste Travaux :

Travaux préparatoires	475.500
Terrassements	2.351.000
Assainissement	307.500
Chaussées	8.240.200
Équipement et signalisation	1.087.500
Frais de laboratoire	200.000
TOTAL HT	12.661.700
Somme à valoir 10%	13.927.870
TOTAL TTC	15.042.099
TOTAL ARRONDI	15.100.000

Poste travaux : 15.100.000 F (estimation datant de mai 1999)

Poste acquisitions foncières : 500.000 F (estimation des domaines, dont 15 000m² de terrains et une habitation en ruine estimée à 50000 F)

Poste études : 200.000 F

Coût total de l'opération : 15.800.000 F TTC

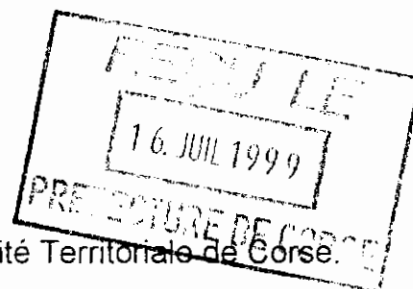
IV. FINANCEMENT

Les travaux seront financés à 100% par la Collectivité Territoriale de Corse.

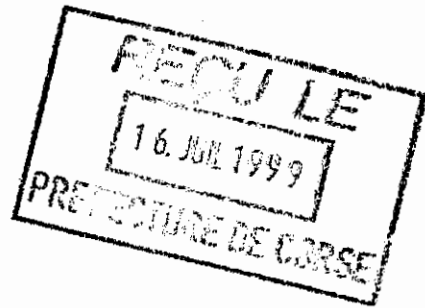
Dans l'hypothèse où le futur contrat de plan État - Région retiendrait cette opération, la répartition des participations financières serait revue en conséquence.

V. BILAN DE LA CONCERTATION

Le projet présenté en mai 1999 en mairie de Cauro a reçu un avis favorable du maire.



ANNEXE N° 3



Opération : 2A198B40007**INTRODUCTION**

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation la réévaluation de l'aménagement de la traversée de l'agglomération de LECCI sur la RN 198.

L'opération consiste, sur une distance de 850 mètres, à créer dans le cadre de la traverse de LECCI, RN 198, un carrefour giratoire au centre de l'agglomération, au droit d'un chemin communal, ainsi que l'aménagement de la chaussée afin de ralentir la circulation automobile et mettre en sécurité les piétons.

OBJET DU RAPPORT

Par délibération n°97/06 du 1^{er} décembre 1997 la traversée de Lecci a été approuvée pour un montant de 4.120.671,00 F TTC (3.817.325,00 F HT).

L'objet du présent rapport est de proposer une réévaluation de l'opération qui porte l'estimation à 5 460 000,00 F TTC (5 069 635,00 F HT), soit une augmentation de 1 339 329,00F TTC.

ORIGINE DE LA REEVALUATION

L'origine de la réévaluation porte essentiellement sur des omissions ou des quantités sous évaluées au moment de l'établissement de l'avant-projet de l'opération.

Il s'agit principalement :

- au niveau des travaux préparatoires : une sous estimation du poste décapage des terrains,
- au niveau du poste terrassements : le coût des déblais d'une part et le fait que le projet a retenu de raboter la chaussée existante en lieu et place d'une simple scarification. d'autre part.

Soit un surcoût du poste travaux préparatoires et terrassement de 247.830 F HT.

- au niveau de la chaussée : la réalisation d'une chaussée neuve sur une demi-emprise de la voie (après la pose des différents réseaux) et d'un tapis d'enrobés valant renforcement de la chaussée sur la seconde demi-emprise d'une part et la prise en compte du coût actuel des produits noirs sous estimés au niveau de l'avant-projet d'autre part.

→ Soit un surcoût du poste chaussée de 784.480 F H.T.

- au niveau du contrôle des travaux : l'intégration de la prestation du laboratoire de la Direction Départementale de l'Équipement et de celle du géomètre pour implantation des axes et contrôle des plans de recollement.

→ Soit un surcoût de 370.000 F H.T.



Par ailleurs des économies peuvent être réalisées sur deux postes dont les quantités ont été sur estimées :

- Béton bitumineux mince : une économie de 230 T représentant 2.600 m² peut être réalisée soit, 100.000 F.
- Mise en œuvre d'enrobé à la main : une économie de 50.000 F peut être réalisée.

Comparaison des estimatifs approuvé et réévalué

Désignation	Approbation H.T.	Estimation actuelle H.T.	Écart
Travaux préparatoires	143.150,00 F	213.980,00 F	+ 70.830,00 F
Terrassement	229.600,00 F	507.200,00 F	+ 277.600,00 F
Assainissement	771.450,00 F	585.272,00 F	+ 13.822,00 F
Chaussée	2.166.225,00 F	2.777.733,00 F	+ 611.508,00 F
Éclairage	193.900,00 F	102.450,00 F	- 91.450,00 F
Laboratoire	00	300.000,00 F	+ 300.000,00 F
Géomètre	00	70.000,00 F	+ 70.000,00 F
TOTAL	3.504.325,00 F	4.756.635,00 F	+ 1.252.310,00 F

ESTIMATION DE L'OPERATION

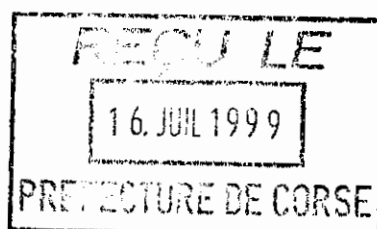
La nouvelle estimation s'établit comme suit :

	Montant approuvé T.T.C.	Montant de la réévaluation T.T.C	Montant réévalué T.T.C.
Études	136.000,00 F	0	136.278,00 F
Acquisitions foncières	200.000,00 F	0	200.000,00 F
Travaux	3.784.671,00 F	1.337.314,80 F	5.121.985,80 F
Total	4.120.671,00 F	1.337.314,80 F	5.458.263,80 F
Total arrondi à			5.460.000,00 F
Total H.T.	3.817.325,00 F	1.252.310,00 F	5.069.635,00 F

PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE LECCI

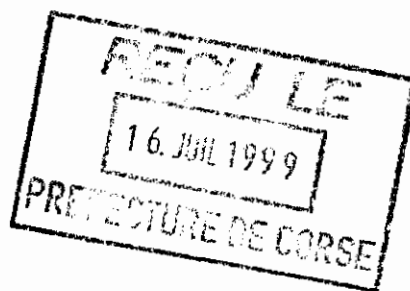
La participation de la commune de Lecci avait été arrêtée à 189.423,00 F en application des règles en vigueur. Elle correspondait à la réfection des trottoirs en béton.

La nouvelle estimation conduit à une participation de 348.670,00 F qui intègre les bordures de trottoirs, la structure et le revêtement en béton teinté. La justification est la suivante :



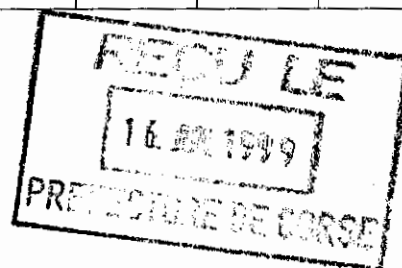
Objet	Montant H.T en Francs.	Participation de la Collectivité Territoriale de Corse		Participation de la commune de Lecci	
		%	Montant	%	Montant
Études	113.000,00	100	113.000,00		
Acquisitions foncières	200.000,00	94	188.000,00	6	12.000,00
Chaussées/Labo/Géo mètre	3.089.573,00	100	3.089.573,00		
Assainissement	785.272,00	100	785.272,00		
Sécurité (hors trottoirs)	486.830,00	94	457.620,00	6	29.210,00
Trottoirs (1750 m ²)	394.960,00	50 % d'un maximu m de 100 F/m2	87.500,00		307.460,00
Total général	5.069.635,00		4.720.965,00		348.670,00

Par délibération en date du 28 mai 1999 la commune a approuvé le montant de sa participation.



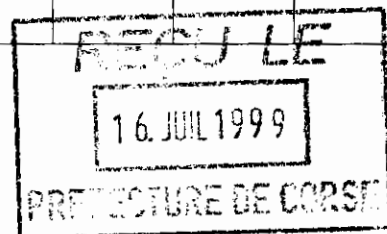
➤ Terrassement

Poste	Prix total H.T.		Quantité		P.U.		Observations
	A.P.	D.C.E.	A.P.	D.C.E.	A.P.	D.C.E.	
Dégagement des emprises							
Décapage	60.000	30.600					
Déblais	91.500	165.600	3.050 m ³	2.760 m ³	30	60	Augmentation de l'évaluation 30 à 60 F/m ³ Ecart 74.100F
Remblais d'apport	16.500	27.600					
Mise en œuvre remblai	6.600	6.900					
Réglage fond de forme	27.000	14.900					
Scarification/Rabotage	18.500	150.000	3.700 m ²	3.750 m ²			La scarification a été remplacée par le rabotage Différence 131.500F
Purge	6.000	330					
Terre végétale							
Décassement	Néant	78.000					Différence 78.000 F
	226.100	473.930					
Différence	247.830						

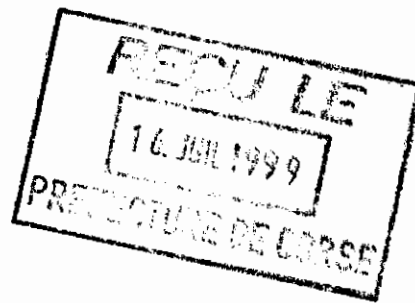


➤ Chaussée

Poste	Prix total H.T.		Quantité		P.U.		Observations
	A.P.	D.C.E.	A.P.	D.C.E.	A.P.	D.C.E.	
GNT 0/20 chaussée	384.000	333.200					
GNT 0/20 accotements	120.400	115.260					
Imprégnation GNT	10.200	69.300	3.400 m ²	3.850 m ²	3	18	
G.B.	380.800	567.420	1.190 T	1.470 T	320	386	Prix total : + 50 % - Quantité : + 23 % P.U. : + 20 %
Balayage	Néant	14.000					
Accrochage	13.350	50.000	4.450 m ²	9.100 m ²	3	5,5	
B.B.	241.500	Néant	690 T 5230 m ²		350		
B.B.M.	Néant	409.000		950 T (10 800 m ²)		431	Si BB normal épaisseur 0,6 au lieu de 0,4 Traitement 7.500 m ²
Transport GB + BB	Néant	147.000		2.420 T		61 F/T	
Déplacement matériel enrobé	Néant	36.000					
Mise en œuvre à la main	Néant	69.500		420 T			
Bicouche	12.500	13.140					
T2	111.800	140.000	860 ml	960 ml	130	145	Prix total : + 25 % Quantité : + 11 % P.U. : + 7 %
A2	15.600	19.500					
P2	88.200	96.800					
I2	48.750	61.000	375 ml	430 ml	130	142	
Béton teinté	189.000	276.000	1400m ²	1750 m ²	135	158	Prix total : + 145 % Quantité : + 25 %
Passage piétons pavé	126.000	109.920	225 m ²	240 m ²			
Pavé en pierre	115.000	Néant	250 m ²				Les pavés pierre sont remplacés par les pavés béton
Pavé en béton	Néant	75.600		270 m ²			
Murs 2 faces	227.500	205.500					
Clôtures	30.620	32.000					
Muret clôture	12.000	15.560					
Bouche à clé	7.000	5.000					
Chambre regard	15.000	12.000					
Escalier béton	5.000	22.000					
B 25	Néant	29.000					
Portails	Néant	15.000					
	2.154.220	2.938.700					
	784.480						



ANNEXE N° 4



Opération : 2A198B40008

L'objet du présent rapport est d'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à soumettre à l'enquête publique le projet de plan d'alignement de la traverse de Favone sur la R.N. 198, communes de Conca et Sari-Solenzara, entre les P.R. 52 + 900 et 54 + 150. Ce plan doit permettre l'acquisition des terrains privés qui se trouvent aujourd'hui sous l'emprise du domaine public de fait.

Conformément à l'article L. 131-4 du Code de la Voirie Routière, le plan sera soumis à l'approbation de l'Assemblée de Corse après l'enquête publique.

Les terrains concernés correspondent :

- **pour leur majeure partie aux emprises d'élargissements réalisés avant 1993 par l'État.**
- **de manière subsidiaire aux emprises supplémentaires des travaux d'aménagement de la traverse de Favone réalisés en 1997 suite à la décision d'approbation du bureau de l'Assemblée de Corse du 3 mai 1996.**

La superficie des emprises est de 8.832 m² dont 5.673 m² sont à l'État et transférés à la Collectivité Territoriale de Corse et 28 m² à la commune de Conca. Pour ce qui concerne les parcelles à acquérir, leur superficie est de 3.131 m². L'élargissement de l'emprise de l'aménagement réalisé en 1997, est de l'ordre de 1,50 mètres. Les parcelles concernées par le plan d'alignement sont non bâties. Enfin, par courrier en date du 1^{er} avril 1999, le service des domaines a maintenu l'estimation des indemnités à 430.649,00 francs.

L'estimation globale est de 592.649,00 francs répartie comme suit :

- ⊠ indemnités 430.649,00 francs,
- ⊠ **loyer pour prise de possession anticipée : environ 4 % l'an soit 55.000,00 francs,**
- ⊠ provision (20 %) pour réévaluation par le juge de l'expropriation : 87.000,00 francs,
- ⊠ **frais de géomètre : 20.000,00 francs.**

Les crédits sont inscrits dans le programme routier de 1999.

